

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 décembre 2010

CP 10/12-03

L'an deux mil dix, le 13 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon,, Massip, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc et Astoul ;

Étaient excusés : MM. Empociello, Moignard et Bénech.

REFORME DE MATERIEL ET DE MOBILIER DE DIVERS SERVICES DEPARTEMENTAUX

Divers matériels et mobiliers de plusieurs services départementaux sont obsolètes, hors d'usage ou en mauvais état. Ils doivent donc être réformés et sortis de l'inventaire.

I – Matériel et outillage de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage

La commission de surveillance de l'Institut Médico-Educatif Professionnel de Tarn-et-Garonne à MIMIZAN-PLAGE, dans sa séance du 8 juin 2010, a décidé de réformer divers matériels et outillages dont du matériel de bureau et du matériel informatique qui est aujourd'hui hors d'usage selon la liste présentée.

Il propose que celui-ci soit déposé à la décharge municipale.

II– Matériel et mobilier du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

La commission de surveillance du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, dans sa séance du 20 mai 2010, a émis un avis favorable à la sortie d'inventaire du matériel ou mobilier classé hors d'usage, hors norme, dépassé, cassé et non réparable selon la liste présentée.

Ces éléments sont donc destinés à être mis à la déchetterie.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir :

- Prononcer la désaffectation et la réforme des matériels et mobiliers de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne à MIMIZAN-PLAGE et du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille précédemment évoquées.
- Autoriser la destruction et la mise au rebut de ce matériel et de ce mobilier.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'IMEP réunie le 8 juin 2010,

Vu l'avis de la commission de surveillance du centre départemental de l'enfance et de la famille réunie le 20 mai 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Prononce la désaffectation et la réforme des matériels et mobiliers suivants :

Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan-Plage

N° d'inventaire	Désignation de l'article	Année d'achat
C/2154	Matériel et outillage	
690-2133/2134	2 réfrigérateurs table top	1990
164-2294	1 cuisinière « Arthur Martin »	1994
174-2323	2 bicyclettes Peugeot	1996
187-2360	1 bicyclette Peugeot	1997
188-2360	1 bicyclette Peugeot	1997
189-2361	1 bicyclette Peugeot	1997
202-2398	1 cuisinière Gorenje	1998

203-2399	1 réfrigérateur table top Thomson	1998
204-2400	1 réfrigérateur table top Thomson	1998
C/2183	Matériel de bureau et matériel informatique	
308/2356 ter	1 moniteur écran et imprimante epon	1997
309/2359 bis	1 lot de 3 onduleurs	1997
310/2383	1 unité centrale intel pentium	1998
315/2444	1 ordinateur pentium II	1999
321/2495	Ecran 17 p – PC Gigasys 1450 - imprimante	2000
322/2496	Ecran 17 p – PC Gigasys 1450- imprimante	2000
323/2497	Ecran 17 p – PC Gigasys 1450 - imprimante	2000
742/2578	Imprimante HP Colorprinter cp 1700	2003
743/2577	1 lot de 2 onduleurs uniteck alpha 500 is	2003

Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille précédemment évoquées

N° d'inventaire			Désignation de l'article	Année d'achat
293	547		Installation en n° à 10 chiffres ALCATEL	1996
297	576		Autocom DIATONIS 3 amarys	1998
331	453		Cyclomoteur Peugeot	1993
338	303		Machine à écrire Piano	1990
339	342		Kit évolutif Piano 3	1991
341	383		Machine à relier B 582	1992
791	886		Moniteur CRT 17 Dell 791886	2007
591	549	A	Lecteur cassettes Hitachi	1996
588	546		Chaise bois Conforama	1996
588	546	B	Lot de 2 matelas 90 x 190 Conforama (F11 Beausoleil)	1996
588	546	B	Lits superposés Conforama (F11 Beausoleil)	1996
604	584		Téléviseur Hitachi cash	1998
609	592		Stores à bandes verticales	1998
644	676	A	Micro-ondes Brandt Navis	2000
905	992		Lot de 2 chaises de couleur orange Fly (C 24 les Chaumes)	2008
901	987		Banquette lit BZ Fly (C 24 les Chaumes) sofablex	2008

– Autorise la destruction et la mise au rebut de ce matériel et mobilier.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,